

POUVOIR ET POISON

DU MÊME AUTEUR

Un historien au travail à la fin du XV^e siècle : Robert Gaguin
Droz, 1996

Pouvoirs et Culture politique dans la France médiévale
V^e-XV^e siècle
Hachette, 1999

Le Corps à l'épreuve
Poisons, remèdes et chirurgie,
aspects des pratiques médicales dans l'Antiquité et au Moyen Âge
Études réunies par F. Collard, D. Quéruel et É. Samama
Guéniot, 2000

Le Crime de poison au Moyen Âge
Presses universitaires de France, 2003

Mires, Barbiers, Physiciens et Charlatans
Les marges de la médecine de l'Antiquité au XVI^e siècle
Études réunies par F. Collard et É. Samama
Guéniot, 2004

Pharmacopoles et Apothicaires
Les pharmaciens de l'Antiquité au Grand Siècle
Études réunies par F. Collard et É. Samama
L'Harmattan, 2006

FRANCK COLLARD

POUVOIR ET POISON

Histoire d'un crime politique
de l'Antiquité à nos jours

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

ÉDITIONS DU SEUIL

27, rue Jacob, Paris VI^e

CE LIVRE EST PUBLIÉ DANS LA COLLECTION
L'UNIVERS HISTORIQUE

ISBN : 978-2-02-081836-0

© Éditions du Seuil, octobre 2007

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Une histoire à faire

Dans les régimes démocratiques du début du ^{xxi}^e siècle, le combat politique conserve de l'âpreté et inclut les coups tordus. Il écarte cependant, pour autant qu'on le sache, l'usage du poison contre l'adversaire à abattre ou le rival à discréditer. Quand les journalistes parlent des « délices et poisons » du parlementarisme, ce n'est guère que pour qualifier de petits jeux politiques bien inoffensifs. Il n'en va pas de même dans les pays soumis à des formes de gouvernement autoritaires ni dans les relations entre États. La fin de l'année 2004 en a fourni deux exemples frappants. Le premier concernait l'Ukraine, le second la Palestine. Dans le premier pays, en voie de sortie du totalitarisme communiste, on a vu un candidat à la présidence de la République, Viktor Iouchtchenko, porter les stigmates d'une tentative d'empoisonnement à la dioxine imputée aux services spéciaux ukrainiens. À ces derniers, le président sortant, Leonid Koutchma, et son dauphin désigné, Viktor Ianoukovitch, auraient demandé d'éliminer un rival dangereux, porté par une popularité inversement proportionnelle au discrédit du régime en place. Plus fort que le poison de ses adversaires, le candidat de la Révolution orange a fini par remporter l'élection présidentielle non sans user d'un moyen de communication politique plus percutant encore que les mots : son visage défiguré, dénonciateur itinérant de l'agression subie et des méthodes infâmes de ses ennemis. Sa saisissante illustration de la pluralité des usages politiques du poison : destiné à tuer un prétendant au pouvoir suprême, il a servi aussi à discréditer ceux qui l'avaient employé contre lui à cause de l'horreur physique – donc visible – et morale d'une arme placée à l'opposé de la transparence démocratique.

Le second cas a mis en jeu des rapports de pouvoir internationaux. Atteint d'une maladie mystérieuse que le secret couvre toujours, puisque les autorités médicales ayant eu à la connaître se sont refusé à livrer sa nature, le président de l'autorité palestinienne Yasser Arafat a trouvé la mort à l'hôpital militaire Percy à Clamart où il était placé en observation. La rumeur s'est rapidement répandue, dans l'opinion arabe, que le vieux combattant de l'OLP, maintes fois rescapé de situations désespérées, avait succombé à un empoisonnement diligenté par l'État israélien, incapable d'en venir à bout d'une autre manière. Le Premier ministre de l'époque, Ariel Sharon, aurait ordonné d'éliminer ainsi son coriace adversaire parce qu'il voyait en son irrédentisme un obstacle à sa politique de règlement du conflit opposant son pays aux Palestiniens.

Compatissants dans le premier cas, incrédules dans le second, les commentateurs occidentaux, le nez rivé sur le temps présent, n'ont guère cherché à remonter dans l'histoire pour resituer des événements de la plus grande importance. Quelques années auparavant, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, les lettres à l'anthrax censées – à tort, on le sait désormais – provenir des islamistes décidés à infecter des Américains n'avaient pas davantage suscité de mise en perspective historique, malgré les précédents de ce genre d'imputation relevant d'une topique du complot venue du fond des âges. Quand l'ennemi de l'Occident était le Juif allié de l'Infidèle, au XIV^e siècle, l'idée qu'il cherchait à détruire la chrétienté par le venin répandu dans les fontaines et les rivières avait pourtant eu cours, avec, pour effroyable conséquence, les massacres de 1348. Mais c'est sans doute trop demander aux journalistes et analystes d'aujourd'hui que de mettre en évidence la « concordance des temps ».

L'empoisonnement à des fins politiques constitue un riche sujet remis récemment au cœur de l'actualité. Au-delà de la question de la véracité des faits, qui est ici secondaire et souvent insoluble, le problème pourrait sembler sans intérêt ou à tout le moins anecdotique, dans la mesure où il concerne non pas le fait du meurtre politique en lui-même, ni ses fondements ni ses mobiles, mais seulement, pourrait-on dire, l'accessoire de celui-ci. Il serait pour-

tant regrettable de sacrifier le « comment » au « pourquoi » quand on sait que, aujourd'hui encore, en certaines régions du monde, la façon de mettre à mort l'adversaire fait partie intégrante du message politique de ceux qui tuent. Pour des temps reculés où la manière de faire donne une coloration particulière à l'acte commis – en l'occurrence assassiner un puissant –, il n'est pas inutile de chercher à savoir si l'usage du poison conférait au meurtre du prince une dimension particulière et s'il ne faut pas entendre dans un double sens l'expression « assassinat politique » quand on l'emploie dans le cadre d'un crime commis par le venin.

La question a été, jusqu'ici, rarement traitée avec l'ampleur et la profondeur historiques nécessaires, faute d'une large perspective chronologique et d'une approche structurale, anthropologique et comparative¹. La question du poison a longtemps déporté les ouvrages soit vers l'anecdote et le fantaisiste, soit vers le scientisme et le positivisme, parfois même vers les deux. De vieilles publications sur les énigmes de l'histoire s'en tiennent à des descriptions romancées. Fameux auteurs du début du xx^e siècle, Cabanès et Nass, dans leurs *Poisons et Sortilèges*, subordonnent la dimension politique à la question de la nature de l'arme et, surtout, à celle de la vraisemblance de son emploi, souvent démentie, afin de démontrer l'ignorance des temps anciens et de dénoncer les « absurdes légendes d'empoisonnement » sans chercher à en comprendre les ressorts². L'impressionnante autant qu'ambitieuse somme du chimiste Louis Lewin, *Die Gifte in der Weltgeschichte*³, s'intéresse, elle aussi, davantage à la nature et aux effets des poisons qu'à leur utilisation criminelle. Les publications plus récentes sont du même genre. Le seul ouvrage qui soit à l'intersection de l'empoisonnement criminel et du meurtre politique est *Le Couteau et le Poison* de Georges Minois. Toutefois, outre son positionnement chronologique, bizarrement déterminé par les bornes 1400-1800, et sa tendance à énumérer et décrire plutôt qu'à expliquer et démonter les discours, le livre n'aborde jamais de front les raisons du choix de l'une ou l'autre arme.

L'ambition de ce livre est de proposer une étude diachronique du meurtre politique par empoisonnement dans la civilisation occidentale depuis ses fondements bibliques et gréco-romains jusqu'à notre

temps. À « meurtre politique » doit être donnée une acception large qui inclut toutes les actions menées en vue de conquérir ou de conserver un pouvoir aussi bien contre un rival intérieur que contre un ennemi extérieur. À ce titre, les relations internationales appartiennent elles aussi au champ de l'enquête car elles mettent également en jeu des rapports de pouvoir.

Il ne saurait être question d'épuiser une matière riche et susceptible d'enrichissement infini ni de dresser un catalogue des affaires politiques avérées de poison, car la véracité des faits est beaucoup moins intéressante que la croyance en leur vraisemblance et que les discours suscités par la mort suspecte d'un prince ou l'accusation portée contre un autre. Ce qu'il nous importe de déterminer, ce n'est pas, comme au temps de Nass et Cabanès, si des puissants ont objectivement « régné par le poison » et si le poison « a joué le rôle politique capital qu'on lui a attribué », notamment au XVI^e siècle ⁴, mais quels sont les liens et les articulations entre les structures politiques, la pensée du pouvoir et les usages du poison dans l'action politique au sens large, qu'elle soit effective ou idéologique. La formation et le développement d'un discours sur l'empoisonnement comme affaire d'État doit retenir particulièrement l'attention tant il est vrai que, jusqu'à nos jours, sa perception repose largement sur des constructions mentales héritées de très loin. En même temps, il faut échapper au piège de l'histoire immobile, piège tendu à qui observe les phénomènes sur la longue durée et qui précipite parfois l'observateur dans les facilités de l'éternel psychologique – les Grands ont toujours été prêts à tout pour acquérir ou conserver le pouvoir, les petits ont toujours été prompts à croire avancée la mort des puissants ⁵ – ou dans des assimilations hâtives et des rapprochements hasardeux – la cour de Louis XIV est comme celle d'Alexandre. Il convient au contraire de mettre en évidence des évolutions liées aux mutations techniques, institutionnelles ou idéologiques.

C'est pourquoi le propos suivra une progression chronologique. Partant de la « matrice antique », il observera ensuite une phase à première vue plus étrangère aux empoisonnements politiques, celle des violences barbares et des idéaux chevaleresques, avant de s'arrêter longuement sur la place du crime politique par poison

INTRODUCTION

durant la longue et passionnante phase de « genèse de l'État moderne » (XIII^e-XVI^e siècle), pour finir, plus brièvement, sur les temps absolutistes et la période contemporaine où les rapports de pouvoir, sans doute moins personnalisés, n'excluent cependant pas le recours à l'arme toxique, notamment au titre de la politique extérieure. Loin d'avoir été l'exclusivité des milieux dirigeants, comme nous l'avons montré dans un autre livre centré sur la période médiévale ⁶, l'empoisonnement n'en prend pas moins un relief particulier dans l'atmosphère des palais et dans l'ambiance des trônes, là où, comme le disait un médecin padouan du début du XIV^e siècle, le risque est maximal. Nourri aux sources essentiellement narratives et, à partir d'une certaine époque, judiciaires, cet essai s'attachera à saisir le sens de l'irruption (effective ou imaginaire) du poison dans la sphère politique dont il vient perturber ou pervertir des règles multiséculaires modifiées seulement par l'avènement de la démocratie.

PREMIÈRE PARTIE

La matrice antique

La période antique n'est pas seulement primordiale au sens de son antériorité chronologique. Dans la matière qui nous intéresse, elle est fondatrice et matricielle.

Fondatrice au sens où, depuis la *Politique* d'Aristote, elle a vu, sinon naître, du moins s'épanouir des formes de pouvoir destinées à perdurer, notamment la monarchie de type dynastique où naissance et mort des princes sont les pivots de l'ordre établi. Fondatrice encore parce que la science des poisons s'élabore à cette époque, d'abord en Égypte peut-être – Hérodote signale les savoirs toxicologiques des Égyptiens et le chant IV de l'*Odyssée* les tient pour avoir enseigné cet art aux Grecs –, mais surtout grâce à des apports de l'Inde introduits par l'épopée alexandrine, à l'origine d'une véritable pensée de la toxicité. À la jonction de ce développement politique et scientifique se trouve un personnage assez atypique et dépourvu de postérité : le roi du Pont, Mithridate VI Eupator, passionné par les poisons et adepte de leur usage à des fins politiques. Dernier ennemi véritablement menaçant de Rome, le monarque pontique fait aussi le lien avec le monde latin où sa figure et sa science retinrent l'attention. Rome, qui regarde avec méfiance les savoirs et les pratiques d'Orient (*Timeo Danaos et dona ferentes*, a dit le poète), les adopte toutefois, en se réservant la possibilité de les dire étrangers à l'esprit romain, notamment quand l'usage politique du venin est en jeu.

Matricielle, l'Antiquité l'est à cause du statut exemplaire que lui accorda la culture occidentale du Moyen Âge et des Temps modernes, avant sa relégation « progressiste » au rang de référence poussiéreuse

et aliénante. Un certain nombre d'épisodes d'empoisonnements politiques plus ou moins authentiques y sont survenus qui ont marqué profondément les esprits et créé des modèles auxquels les périodes suivantes ont rattaché, consciemment ou non, des événements similaires. La mort d'Alexandre le Grand ainsi que les poisons de la cour impériale romaine des XII Césars ont façonné des archétypes d'une remarquable longévité.

« En Orient servent tels breuvages »

Dans un poème écrit à la fin du XIV^e siècle et communément intitulé « La ballade des empoisonneurs ¹ », Eustache Deschamps répète que les empoisonneurs de son temps s'inspirent des mœurs orientales pour perpétrer leurs méfaits. La tête sans doute emplie de la haine de l'Islam, le serviteur de Louis d'Orléans ignore probablement qu'il reprend là une vieille idée ayant déjà cours chez les Anciens : le poison criminel est apparu en Orient en même temps que les formes d'organisation politique. Loin d'être réservé aux cercles des puissants, il se manifeste néanmoins surtout dans ces sphères, d'après des sources qui n'ont que faire des meurtres domestiques ou des vengeances de voisinage, encore que le thème de la femme adultère empoisonneuse de son époux ait été monnaie courante dans la littérature grecque. Le cas le plus marquant à tous égards (en particulier parce qu'il est inauthentique), est celui d'Alexandre le Grand, survenu à une période où la monarchie est en passe de devenir le régime prédominant. Et le problème se pose des relations à établir entre ce type de régime et le crime politique par empoisonnement, en tenant compte de l'héritage des grands empires égyptien et perse ainsi que des royaumes juifs, sans oublier bien sûr les cités grecques.

Venins et pouvoirs à l'aube de l'histoire

La rareté des sources, l'incertitude de leur transmission, la porosité entre histoire et mythe rendent difficiles les enquêtes sur la place du poison dans les jeux de pouvoir aux très hautes périodes. Dans l'autre civilisation plurimillénaire qu'est la Chine, on trouve très tôt des traces de ces affaires. En 656 avant notre ère, la favorite

du prince de Jin, Xian, accuse l'héritier de celui-ci d'avoir voulu empoisonner son père afin de s'ouvrir la voie du trône². Cette configuration à la fois domestique et politique – les luttes de pouvoir sont aussi des luttes familiales en régime monarchique – se retrouve partout. Laissons l'empire du Milieu pour porter nos regards vers la mer du Milieu. Qu'en est-il autour du bassin méditerranéen ?

L'abstinence hébraïque

L'Ancien Testament constitue une source historique délicate à manier mais néanmoins capitale pour connaître les structures politiques régissant les Juifs ainsi que les peuples alentours. C'est aussi un immense réservoir d'exemples et de schémas narratifs pour la culture chrétienne à venir. Si les Hébreux, au grand dam des plus purs d'entre eux, finirent par adopter la royauté qui les rapprochait banalement des autres peuples et créait en quelque sorte des concurrents terrestres à leur seul seigneur, Yahvé, il n'apparaît pas qu'une adoption des mœurs politiques étrangères en ait résulté. Le recours au poison à titre privé n'était toutefois pas inconnu comme le laisse supposer, à la fin du 1^{er} siècle de notre ère, Flavius Josèphe³, lorsqu'il mentionne à quelle peine s'exposait, en droit hébraïque, toute personne trouvée en possession de substances vénéneuses.

La Judée et les contrées voisines passaient pourtant dans l'Antiquité, comme du reste au Moyen Âge⁴, pour une terre riche de toxiques fournis par la nature ou produits de main d'homme. Mais les résultats d'une rapide recherche dans les livres vétérotestamentaires restent minces sur la matière qui nous retient. Écartons pour l'instant le récit de la Chute dont ni la symbolique vénéneuse (la pomme), ni la portée politique ne furent mises en relief aux temps bibliques. Selon le *Reallexikon für Antike und Christentum*, l'Ancien Testament ne comprend aucun exemple de meurtre toxique⁵. Il fait seulement mention du suicide par venin de Ptolémée Macrôn – ou Macer –, un gentil, acculé à la mort par les médisances de la cour du Séleucide Antiochos V qui critiquait sa mansuétude à l'endroit des juifs⁶. Un autre épisode un peu

antérieur met en scène Lysias, général et lieutenant d'Antiochos IV Épiphane, père du précédent. Grand adversaire de Judas Maccabée, Lysias aurait péri empoisonné – mais certaines traditions disent seulement « assassiné », sans autre précision – par les sbires de son rival Démétrios ⁷. Il s'agit là encore d'un gentil. Mais point de poison entre juifs ni de la part des juifs contre leurs adversaires que les Maccabées préfèrent assaillir de coups.

Dans la Vulgate de saint Jérôme se rencontrent bien des affaires de *veneficium*, mais le terme a le sens d'« enchantement » plus que d'« empoisonnement ». Ainsi Jézabel, reine « vénéfique » d'Israël et modèle futur de la mauvaise princesse, exerce ses *veneficia* sur son mari le roi Achab afin de lui dérober son sceau et de gouverner selon sa volonté (1 R 21-25). Mais elle n'appartient pas au peuple élu puisqu'elle est réputée être restée païenne. Quand le venin paraît, c'est pour mettre à l'épreuve les prophètes qui savent le détecter, comme Élisée, purificateur d'une marmite de soupe nocive (2 R 4,38-40), non pour régler des querelles de pouvoir ou sauver un royaume en le débarrassant d'un mauvais souverain comme le dernier roi de Juda, Sédéchias (597-587), donné en exemple au XII^e siècle par le penseur anglais Jean de Salisbury dans son *Policraticus* ⁸. Substance du Mal liée au Malin, le venin n'est décidément pas une arme licite pour les Hébreux.

Ce n'est qu'une fois hellénisées que les élites politiques juives useront sans retenue de l'arme toxique, par une sorte de contamination morale. Cette abstinence originelle entre d'une certaine manière dans l'identité juive et elle participe sans doute de ce qui distingue le peuple élu des autres peuples.

Dans les monarchies de l'ancien Orient

Si l'Égypte pharaonique passe pour la terre-mère des poisons, à l'instar de ce que sera l'Italie de la Renaissance, les exemples d'usage politique du venin manquent pourtant à notre connaissance. Ce n'est pas que les conspirations y aient fait défaut, comme celle qui aurait dû tuer Ramsès III (au XII^e siècle avant notre ère) à l'aide de figurines magiques, au profit du fils d'une de ses épouses et avec la complicité de hauts dignitaires palatins. La

courte notice « Gift » du *Lexikon der Ägyptologie* se limite à des observations étymologiques et notionnelles qui, rapprochant les poisons des démons, restent insuffisantes pour assimiler cette tentative de meurtre à un empoisonnement⁹. Il est impossible d'établir si la rareté des cas transmis par les documents reflète la rareté du crime ou son occultation délibérée.

Dans le monde perse, pays réputé pour la toxicité de sa nature qui peut déteindre sur les comportements de ses habitants¹⁰, la vie politique ne va pas sans venin. La preuve en est que l'on trouve à la cour du roi des rois les premiers exemples d'essais de la nourriture en vue d'écarter tout risque d'empoisonnement. Dans la *Cyropédie*, Xénophon en fait état à propos d'Astyage, roi des Mèdes du début du VI^e siècle avant J.-C. Les échansons royaux, chaque fois qu'ils présentent la coupe, y puisent avec le cyathe et se versent quelques gouttes dans la main gauche qu'ils avalent afin, s'il s'y cachait du poison, d'en être les premières victimes.

Les intrigues de palais s'accommodent bien des mets et des breuvages infectés. À en croire Plutarque, Parysatis, mère d'Artaxerxès II qui régna au début du IV^e siècle avant notre ère, aurait empoisonné sa bru Stateira à l'aide d'un couteau dont la lame était enduite de substance toxique sur une seule face. Elle s'en servit pour découper une volaille destinée à sa belle-fille qui, la confiance régnant, mangeait uniquement les mêmes plats qu'elle. Cette méthode fut souvent reprise ensuite au point d'inspirer des auteurs de contes pour enfants. Mais quelle est la nature exacte du crime de cette princesse, et son lien avec les luttes de pouvoir ? N'est-ce qu'une banale affaire domestique ou le venin est-il venu résoudre une rivalité entre deux personnes, quoique de sexe féminin, désireuses de peser sur le cours de la politique royale ? Plutarque indique que la mère du roi perse voulut se venger ainsi de la mort qu'avait trouvée son fils préféré, Darius, entré en rébellion contre son royal frère avec l'entier appui maternel. L'historien grec, certes bien postérieur aux événements, permet en outre de mesurer la place accordée à l'empoisonnement dans l'échelle du crime, lorsqu'il décrit l'effroyable peine réservée aux empoisonneurs dans la Perse ancienne, appliquée à une servante complice du crime commandité par Parysatis : « On prend une grande pierre

plate sur laquelle on place leur tête que l'on frappe et écrase avec une autre pierre jusqu'à ce que le visage et la tête soient broyés ¹¹ ». La cruauté du supplice reflète sans doute l'horreur qu'inspirait cette forme d'homicide. Peut-on aller jusqu'à imaginer que les modalités d'une telle exécution étaient en rapport avec le fait que le crime de poison était considéré comme un crime conçu avec la tête en raison de sa nécessaire préméditation, et devait donc être châtié par la destruction de l'endroit précis du corps où il avait été conçu ?

Le venin a-t-il sa place dans la cité grecque ?

Avant d'en venir aux temps homériques, signalons que le venin habite les temps mythologiques. Ils lui donnent un genre féminin, au sens sexué du terme – alors que le genre grammatical de *pharmakon*, « poison » est neutre –, et rejoignent en cela la tradition biblique qui fait d'Ève la première empoisonneuse de l'humanité, en un sens symbolique particulièrement répandu au Moyen Âge ¹². Dans les récits mythologiques grecs, l'empoisonneuse est souvent une reine qui, en fusion avec les forces de la nature qui commandent son métabolisme (les cycles menstruels en seraient la preuve), maîtrise l'art des venins et l'emploie à des fins politiques non exemptes de pulsions passionnelles. Reprenant une riche tradition, l'historien de langue grecque Diodore de Sicile, au 1^{er} siècle avant notre ère, évoque la figure d'Hécate, femme du roi de Colchide, contrée d'origine des fameux colchiques parsemant ses « prés vénéneux », comme dit le poète ¹³. Elle aurait « inventé » l'aconit, puissant poison végétal, pour s'en servir contre son père après l'avoir testé sur des convives étrangers. Sa fille Circé partageait ses savoirs : mariée au roi des Scythes, elle l'empoisonna pour régner à sa place. Sa deuxième fille de célèbre mémoire, Médée, épousa Jason, le roi de Thessalie, contrée également réputée pour ses végétaux toxiques. Ce dernier la répudia pour une autre, à qui Médée envoya une robe empoisonnée. Elle se remaria avec l'Athénien Thésée qu'elle voulut empoisonner pour infidélité mais elle échoua. Le venin est certes passionnel dans ces exemples, mais il est lié aussi à la figure de la reine qui assouvit

une soif de pouvoir en s'en prenant aux mâles, détenteurs légitimes de la puissance. Celle des filles d'Hécate ne vient pas de la force des armes mais bien du pouvoir plus mystérieux des poisons. Et la tradition s'en transmet au fil des siècles, entre admiration et effroi. Dans son fameux traité sur les femmes célèbres, l'humaniste italien Boccace souligne, au XIV^e siècle, la familiarité avec les poisons de Médée, « experte à confire venins ¹⁴ », qualité que met en avant vers 1400, peut-être par solidarité féminine, Christine de Pisan qui la qualifie de « femme de profonde science ¹⁵ ».

Chacun sait qu'Homère est au commencement de l'aventure grecque. L'héroïsme des personnages homériques les rend-il inaccessibles à la tentation d'user, dans les affaires militaires notamment, d'un moyen peu conforme aux hautes valeurs qu'ils incarnent ? La réponse est négative dans le cas d'Ulysse, qui est allé se procurer « les poisons qui consomment la vie » dans la région d'Éphyre, non loin de l'Épire, pour en enduire le bronze de ses flèches ¹⁶. N'oublions pas que « toxique » vient de *toxon*, « arc » en grec. Néanmoins, l'empoisonnement des traits, déplaisant aux dieux si l'on en croit le texte homérique, est d'ordinaire laissé avec mépris aux Barbares celtes, scythes ou gètes. Après Aristote, Strabon, qui place en Celtique un arbre comparable au figuier, dont le suc venimeux était destiné à enduire les flèches des Belges, décrit leurs usages pour ainsi dire « de l'extérieur » ¹⁷. Plus tard, au I^{er} siècle de notre ère, Pline l'Ancien devait stigmatiser ce propre de l'homme qu'est le poison de flèche, sans en réserver aussi nettement l'emploi aux Barbares que l'historien romain Quinte-Curce qui mentionne son utilisation par les Indiens adversaires d'Alexandre le Grand ¹⁸.

En réalité, l'emploi de poison, ou tout au moins son allégation, pouvait fort bien se rencontrer dans les luttes internes au monde grec. Lors de l'épidémie athénienne de 430, d'après Thucydide (II, 48), une rumeur apparut au Pirée selon laquelle l'empoisonnement des citernes accompli par les Lacédémoniens aurait propagé l'impérieuse maladie. Cette imputation n'est pas validée par l'auteur de *La Guerre du Péloponnèse*, pour qui le mal venait d'Éthiopie et d'Égypte, mais elle illustre un usage idéologique du poison destiné au plus riche avenir et consistant, devant un évé-

nement incompréhensible, à discréditer l'ennemi en l'accusant à la fois de faiblesse, puisqu'il échoue à remporter la victoire par les armes, et d'infamie, puisqu'il utilise un moyen pernicieux, insidieux et cruel contre l'ensemble de la population ennemie.

Il n'y a rien de surprenant à ce que les régimes honnis par les adeptes de la démocratie athénienne aient été associés à une « gouvernance toxique » qui illustre sa cruauté et son illégitimité par ses méthodes très éloignées des luttes de pouvoir transparentes et codifiées régissant la cité de Périclès. Qu'un tyran comme Denys de Syracuse (405-367) passe pour avoir éliminé ses adversaires par ce moyen correspond à une conception assez facile à comprendre : à régime inique, méthodes abominables¹⁹. Le tyran qui régnait par le poison pouvait également périr par lui. Rendu odieux par ses actes mais difficile à affronter ouvertement en raison des protections dont il s'entoure, il appelle en quelque sorte l'empoisonnement comme moyen de délivrer la cité de son oppression. Platon, qui aborde rapidement le crime de poison « privé » dans *Les Lois* et montre ainsi qu'il avait cours notamment en liaison avec l'exercice de la médecine²⁰, estime licite l'élimination du tyran par tous les moyens, la ruse comprise. Vers 360 avant notre ère, dans *Hiéron*, un traité sur la tyrannie, Xénophon suggère que l'existence du tyran est assombrie par la crainte permanente dans laquelle il se trouve de succomber à ses mets et ses boissons²¹. Le poison de Hiéron a remplacé l'épée de Damoclès mais le trouble que suscite chez les puissants, particulièrement les tyrans, le péril du venin, devient un lieu commun que l'on retrouve au xv^e siècle chez un auteur féru d'Antiquité comme le Pogge dans son *De infelicitate principum*. Le gouvernement d'un seul appelle davantage le poison que le gouvernement collégial de la cité grecque à son apogée. Rappelons que celle-ci l'inclut en revanche dans sa législation pénale. La ciguë tendue au condamné à mort Socrate montre que la place reconnue au poison dans la cité est strictement judiciaire, non du côté du crime mais de la loi.

« *De fer ne pot morir, mais maus venin l'ocist.* »

La fin d'Alexandre : de la réalité au mythe

Composé vers 1180, dans la droite ligne de ce que les spécialistes dénomment la « matière de Grèce », pour opposer ce domaine de la littérature chevaleresque à la matière de France (Charlemagne) et à celle de Bretagne (Arthur), le *Roman d'Alexandre* décrit la fin du héros à l'aide d'une phrase qui sert de titre à la seconde partie²². L'auteur précise qu'elle fut apposée sur la statue érigée sur le tombeau du roi représenté en *pantocrator*. Il reprend une tradition pluri-séculaire selon laquelle l'invincible conquérant aurait brutalement succombé à un poison perfide. La mort d'Alexandre constitue sans aucun doute un cas de figure fondamental pour comprendre les articulations mentales construites entre poison et pouvoir.

Genèse d'un mythe

Articulations mentales, avons-nous dit, et non objectives dans la mesure où l'on estime depuis Droysen qu'aucun venin n'a jamais tué le roi de Macédoine. À l'exception de Bosworth qui estime qu'il succomba à une espèce de coup d'État fomenté par ses généraux dont aucun ne voulut par la suite assumer la responsabilité²³, aucun des spécialistes d'Alexandre le Grand ne parle plus depuis longtemps, à propos de sa mort, d'un empoisonnement perpétré par des proches du monarque macédonien disparu non loin de Babylone à l'âge de 33 ans, en juin 323 avant notre ère. La biographie de Pierre Briant ignore complètement la chose. La notice du *Dictionnaire de l'Antiquité* indique qu'il fut « emporté par la maladie²⁴ ». Et pour cause : conservées de façon très fragmentaire et, par chance, exclusivement sur les dernières semaines du roi²⁵, les *Éphémérides royales* signalent que le décès survint après que le roi, coutumier des excès de boisson, eut souffert longtemps de fortes fièvres et dix jours après un banquet que rien ne permet de dire fatal. Pourtant, au lendemain même de l'événement, une explication moins naturelle du trépas avait vu le jour et elle devait peu à peu recouvrir la réalité des faits probablement plus banale²⁶.

Histoire de la conquête amoureuse
De l'Antiquité à nos jours
par Jean Claude Bologne
2007

Pourquoi la France ?
Des historiens américains racontent leur passion pour l'Hexagone
sous la direction de Laura Lee Downs et Stéphane Gerson
2007

